

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

Categorie	Marque	Désignation du type / signe de reconnaiss.	Lotrecense-type
Voiture de tourisme	F I A T	1100 (103 E) FAMILIARE *)	N° 1984

Moyens de reconnaissance du type "103 E" Préfixe au No. de châssis et "103 E 000" au No. de moteur. **
 N° de châssis frappé A droite sur partie sup. de l'auvent et sur plaquette constructeur.
 N° de moteur frappé A droite à l'avant sur bloc-moteur, sous sortie échappement du 1er cylindre.
 Constructeur du châssis) FIAT, Torino (1)
 Constructeur du moteur)

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type FIAT 103 E 000	Nombre d'essieux 2	Constructeur FIAT, TORINO
Genre En ligne, OHV	Entraînement sur roues arrières	Genre / Forme "Familiale"
Carburant Essence	1. Frein A pied: Hydraulique, à expansion, sur toutes les 4 roues.	Linousino commerciale (Station Wagon)
Nombre cyl. 4 Temps 4	2. Frein A main: Mécanique, à serrage ext. s/arbre cardan / roues arrières.	Nombre de portes 4 + 1 arr.
Alésage 68 mm.	3. Frein —	Nombre de places ass. Total +) 4
Course 75 mm.	Frein de remorque —	Avant 2 Milieu 2 Arrière +)
CV-impét 5,548	Direction A gauche - A vis et galet	Nombre de places debout -
Cylindres totale 11089 cm³	Crochet de remorque —	Four motos: Siège arrière -
CV. frein 40	Nombre de vit. avant 4	Siège car -
Rafroidissement Eau	Vit. en 1 ^{re} vit. 30 en prise dir. 120 km/h.	
Empl. du moteur A l'avant		

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	— kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 R2)	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti par le fabricant (4 personnes + 100 kg bagages ou 4 personnes + 2 petits enfants)	kg.	kg.	— kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	460 kg.	450 kg.	910 kg.
Charge utile y compris occupants	kg.	kg.	400 kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)	kg.	kg.	— kg.
Pneumatiques Dimension	5.60 - 14	4 Ply	simples /XXXXXX
Capacité de charge (par pneu 370 kg.)	par essieu 740 kg.	740 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 Volt

CARELLO

Phares: Marque

3 M dans les phares,

2, combinés (rouge)

20 M

Indicateurs de direction: Syst. 6 cignot, avec lampe-témoin et retour automatique

Avertisseur

1, électrique (1 ton)

Feu brouillard: Centre calandre radiateur, marque SLEM 5 M Jauna

1)

2, électriques

Essuie-glace

AR = Au-dessus des feux rouges (orange)
 AV = Séparés sous les phares (blancs)
 Eclairage du No de contr. 1, centre porte arrière (Soflite 5 M)

Syst. antibrouillard

Appoules 01ux à cuiller 45/40 M

2, catadioptrés (rouge)

3 M

2, électriques, combinés

3 M

Feux rouges

DIMENSIONS

1230 mm.

1212 mm.

1505 mm.

21340 mm.

31775 mm.

11505 mm.

155 mm.

810 mm.

mm.

mm.

1075 mm.

1050 mm.

Voile { avant

arrière

11400 AR

Empaquetement

Longueur hors-tout

Hauteur (non chargé)

Garde au sol

Porte à faux, arrière

Crochet de remorque (haut. dep. sol)

Crochet de remorque (porte à faux)

Diamètre de brequage ext. gauche

Diamètre de brequage ext. droite

5) Plus grande largeur: Centre vhc., par

dessus charnières de portes

Dim. intérieures

11200 mm.

900/11100 mm.

720 mm.

750 mm.

mm.

470 mm.

Porte à faux surfaco chargement

Rideaux (Nauteur)

Hauteur intérieure

Hauteur du pont dep. le sol

Longueur du pont de charge

Longueur du pont de charge

OBSERVATIONS

*) Mod. Berline, voir bord.-type No. 1983.

**) Exécution Station Wagon avec sièges arrière rabattables en avant.
 +) Tout à l'arrière 2 strapontins pour petits enfants.
 Mesure du bruit: A 7 m latéralement

Au régime max. d'utilisation (41400 t/m)

80 phono

Vhc. équipé d'un pot d'échappement marqué APF. I.G.M. 167/56/S et

complément APF. I.G.M. 550/S (Contro-expertise du 8.8.1956).

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (voir 22)

1) Feu brouillard: Feux de position trop faibles, doit fonctionner avec les feux codo.

2) Dispositif de protection: Selon nature des marchandises transportées, monter un dispositif de protection derrière siège du conducteur.

3) Garniture de capot: Bague avec marque de fabrique encastrée.

Acceptées sous réserve de décision contraire de la Commission

spéciale du DJP, sel. Circ. du 16.3.1956.

Lieu et date de l'expertise-type

Genève, le 13.7.1956.

Zürich, le 8.8.1956.

La commission d'expertises-types